

DELIBERATION N°72-7 DU 17 FEVRIER 1972
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ETUDE DES EAUX

Le Conseil d'administration de l'Agence financière de bassin "Seine-Normandie" après en avoir délibéré, décide d'allouer, pour l'année 1972, une subvention de 50 000 F à l'Association Française pour l'étude des Eaux.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence

Le Président,
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET